17.1.4

La taille movenne d'un établissement manufacturier selon la valeur des expéditions de produits de propre fabrication était de \$2.6 millions en 1974 (tableau 17.7). Toutefois, le grand nombre de très petits établissements qui ne figurent en fait que pour une proportion minime de l'ensemble des expéditions affecte sensiblement la moyenne. En 1974, environ deux établissements manufacturiers sur sept ont expédié pour \$1 million ou plus de produits de propre fabrication, mais ces établissements interviennent pour 93,4% de la valeur totale des expéditions de produits de propre fabrication.

Exportations de produits manufacturés

Les statistiques des exportations ne sont pas ventilées en produits manufacturés et autres produits, mais les catégories «demi-produits» et «produits finals»

donnent une certaine indication du degré de fabrication, et le total des deux peut servir comme évaluation des exportations de produits manufacturés. Étant donné que les produits ne sont pas nécessairement exportés par le fabricant et vu les problèmes d'évaluation, les séries obtenues ne peuvent pas être comparées de facon absolue aux données du recensement des manufactures sur les expéditions de produits de propre fabrication. Dans ce dernier cas, par exemple, le travail des fonderies appartenant à des sociétés minières est évalué non pas en fonction de la valeur du métal produit, mais en tant que dépense imputée à la mine. Le tableau 17,10 montre les tendances récentes des exportations des manufactures. C'est ainsi qu'on constate que les exportations de produits manufacturés en 1975 ont été d'environ 3.8 fois supérieures à celles de 1965, mais les exportations de produits finals, c'est-à-dire de produits prêts à être utilisés, ont été 6.9 fois plus élevées qu'en 1965. Cela reflète dans une grande mesure les répercussions de l'Accord canado-américain de 1965 sur les produits de l'automobile.

Aide fédérale aux industries manufacturières

17.2

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a pour fonctions de stimuler l'établissement, la croissance et l'efficacité des industries manufacturières, de transformation et du tourisme au Canada, ainsi que d'élaborer des politiques relatives au commerce d'exportation et au commerce extérieur. Il aide les industries canadiennes à participer au progrès technologique et à en tirer profit, à améliorer les produits et les services, à accroître la productivité et à multiplier les débouchés canadiens et étrangers. Divers programmes et services permettent de réaliser ces objectifs. A chaque phase de la progression du produit, qu'il s'agisse de celle de la recherche, du développement, de la conception ou de la production et de la mise en marché, le ministère est en mesure de fournir renseignements et aide financière.

Programme d'expansion des entreprises

17.2.1

Entré en vigueur le 1er avril 1977, le Programme d'expansion des entreprises (EDP) a remplacé les programmes suivants d'aide à l'innovation et à la réadaptation du ministère de l'Industrie et du Commerce: Programme pour l'avancement de la technologie industrielle (PAIT), Programme d'aide au design (IDAP), Programme pour l'accroissement de la productivité (PEP), Programme d'aide générale de transition (GAAP), Programme d'aide à la réadaptation de l'industrie de l'automobile (AAA), Programme de redressement des industries de la tannerie et de la chaussure (FTIAP) et Programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique (PIDA).

L'EDP réunit les caractéristiques fondamentales de ces programmes et vise à faciliter la coordination entre les diverses formes d'aide afin de rendre les programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce plus accessibles, en particulier à l'entreprise canadienne de petite taille et de taille moyenne. L'objectif général est d'encourager la croissance dans les secteurs de la fabrication et de la transformation de l'économie canadienne en fournissant une aide financière à